

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit :** *Edge® MicroActiv® Herbicide*

· **No CAS :** *Ethalfluralin (10.0 %) : 55283-68-6*

· **Numéro d'enregistrement**

No D'HOMOLOGATION 32904

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Groupe 3 herbicide

· **Emploi de la substance / de la préparation** *Herbicide agricole*

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

Gowan Company

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

(800) 883-1844

· **Service chargé des renseignements :** *sds@gowanco.com*

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 Environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Acute 2

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** *Attention*

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
· Mentions de danger

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

· Système de classification:
· NFPA ratings (scale 0 - 4)


Santé = 2

Feu = 1

Réactivité = 0

INDICE DE RISQUE:

4 Risques graves

3 Danger sérieux

2 Risque modéré

1 Léger danger

0 Risque minimal

· 2.3 Autres dangers

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

· 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges
· Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux :

CAS: 55283-68-6	Ethalfuralin Cancérogénicité – catégorie 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Sensibilisant cutané - catégorie 1B, H317	10%p/p
-----------------	--	--------

· Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers soins

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Avoir le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou aller pour le traitement.

Vous pouvez également contacter 1-888-478-0798 pour obtenir des informations de traitement médical d'urgence.

· Après inhalation :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec les yeux :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après ingestion :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction :** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Ce matériau ne brûle pas. Combattre le feu pour d'autres matériaux qui brûlent. Contenir le ruissellement de l'eau d'incendie, si possible. Les eaux de ruissellement, si elles ne sont pas contenues, peuvent causer des dommages environnementaux

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX
NOCIF SI INHALÉ
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS
ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
 - **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker dans des zones non exposées à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil prolongée.
Aussi, ne laissez pas le produit rester debout dans les applicateurs dans ces conditions.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Protection respiratoire :**
respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un respirateur muni d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides au cours du chargement.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 4)

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants** des gants résistant aux produits chimiques

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection

· **Protection du corps :**

Stocker dans des zones non exposées à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil prolongée.

Aussi, ne laissez pas le produit rester debout dans les applicateurs dans ces conditions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect :**

- **Forme :** Granulés
- **Couleur :** Brun rougeâtre
- **Odeur :** Caractéristique
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 4,19

· **Changement d'état**

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** Non déterminée.

· **Point d'éclair** 750 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé.

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

- **Inférieure :** Non déterminée.
- **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non applicable.

· **Densité à 20 °C:** 36,6 lbs/ft³

- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 5)

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau :** Dispersable

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminée.

· **Viscosité :**

· **Dynamique :** Non applicable.

· **Cinématique :** Non applicable.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Les températures élevées

· **10.5 Matières incompatibles :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :**

Nocif en cas d'ingestion.

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

Un contact prolongé peut provoquer une irritation de la peau accompagnée d'une rougeur locale.

Peut causer un assèchement et une desquamation de la peau.

Peut causer un épaissement ou un durcissement de la peau.

Les effets peuvent être retardés

· **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut causer une légère irritation des yeux.

Peut causer de légères lésions de la cornée.

Les solides ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions de la cornée dues à des actions mécaniques

· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Catégories cancérigènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

· 12.1 Toxicité

Ethalfuralin

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, 0.054 - 0.102 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 0.136 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, huître américaine (Crassostrea virginica), Essai en dynamique, 96 h, 0.100 - 0.172 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 0.365 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 7 jr, Inhibition du taux de croissance, 0.004 - 0.0091 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 50 jr, 0.0004 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, 0.0237 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 14 jr, > 2000mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 5000mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), > 109.9microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 46 - 100microgrammes/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, > 1,000 mg/kg

· **Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.**

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Ethalfuralin

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 2 - 15 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 7)

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, pH 3, Stable

Hydrolyse, pH 6, Stable

Hydrolyse, pH 9, Stable

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique: 1.8 h

Méthode: Estimation

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ethalfluralin

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.11 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,330 Poisson. Mesuré

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

L'élimination de ce produit doit être conforme aux autorités de réglementation de votre région ou de votre région.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· **DOT/TMD**

Non réglementé

· **ADR**

Marine Pollutants Exemption (TDG 1.45.1)

· **ADN, IATA**

néant

· **IMDG**

UN3077

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- DOT/TMD, ADR, ADN, IATA
- IMDG

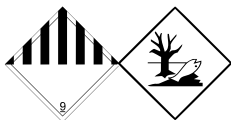
néant
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'
' ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Éthylfluraline),
POLLUTANTS MARINS

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- 14.3 DOT, ADR, ADN, IATA
- Class

néant

· IMDG



- Class
- Label

9 Matières et objets dangereux divers.
9

· 14.4 Groupe d'emballage

- DOT/TMD, ADR, IATA
- IMDG

néant
III

· 14.5 Dangers pour l'environnement :

- Marine Pollutant :

Le produit contient des matières dangereuses pour
l'environnement : Ethylfluralin
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- No EMS :
- Stowage Category
- Stowage Code

Non applicable.
F-A,S-F
A
Lorsqu'il est transporté dans un conteneur de vrac
BK3, voir 7.6.2.12 et 7.7.3.9.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5 kg
Code: E1
Quantité nette maximale par emballage intérieur:
30 g
Quantité nette maximale par emballage
extérieur: 1000 g

· "Règlement type" de l'ONU :

néant

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 55283-68-6 Ethylfluralin

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 05/28/2019

Révision: 05/28/2019

Nom du produit : Edge® MicroActiv® Herbicide

(suite de la page 9)

CAS: 61790-53-2	Diatomaceous earth (Silica-Amorphous)	
CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	
· Règlement (CE) N° 649/2012		
CAS: 55283-68-6	Ethalfuralin	Annex I Part 1 Annex I Part 2

· Prescriptions nationales :

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :** Supply Chain

- **Contact :** sds@gowanco.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 05/28/2019 / -

· Acronymes et abréviations :

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources** Edge® est une marque déposée de Gowan Company, LLC

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**